

2026/0050

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le **18 MAI 2026**
ID : 059-215900358-20260518-20260518_D0048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
QUETIER.BERTEAUX.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CHATELAIN.CAFFIAU.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST à Mme MERCIER.

Mme DUQUESNE à M. MANGHOLZ.

M. WERY à M. QUETIER.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

Absent excusé : M. TENDERO.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : DELIBERATION D'ACQUISITION DES PARCELLES ROUTE D'HAUT-LIEU.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le promoteur public « territoire 59/62 » dispose des parcelles, situées route d'Haut-Lieu, qui pourraient faire l'objet d'une acquisition de la part de la commune.

Trois parcelles sont sur la ville d'Avesnelles :

- D 1430 (8 714 m²), D 1488 (2 293 m²) et D 1413 (252 m²) en zone US (zone urbaine à vocation d'équipements de santé) au PLUI.

Le 13/04/2026, une demande d'estimation a été adressée aux services des domaines, ces derniers ont estimé la valeur vénale à 17,25 euros/m².

De plus, Territoire 59/62 détient une réserve de 2 parcelles, sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe :

- AK 382 (1 937 m²) en zone UB (zone urbaine à densité modérée) au PLUI,
- AK 383 (1 514 m²) en zone UB (zone urbaine à densité modérée) au PLUI.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquiescer ces terrains, après négociations avec Territoire 59/62, au tarif de 6,75 euros/m².

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles au prix du mètre carré défini ci-dessus.

Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le **18 MAI 2026**
Le Maire,

